



## Héritage d'un bien à l'étranger

Par **vendredi**, le **12/08/2010** à **16:09**

Bonjour,

Mon père possède des terres à l'étranger (Algérie), et il voudraient me les léguer. Sachant que ces terres doivent être partagées entre ses frères et soeurs, que l'acte de propriété n'est pas en sa possession mais en Algérie chez l'un de ses frères,quelles sont les démarches à suivre.

Cordialement vendredi